

L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE HANNUT
recrute un(e) employé(e) D4 ou D6 APE pour son Service Sécurité et
Prévention : *Agent Constatateur en infractions environnementales*

Conditions générales

- être belge ou citoyen(ne) de l'Union européenne ;
- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction et n'avoir subi aucune condamnation pénale ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;

Conditions particulières

- réussir les épreuves de sélection suivante :
 - ✓ Epreuves écrites éliminatoires :
 - résumé et commentaire de texte sur une sujet d'ordre général du niveau des études supérieures de type court; (24/40);
 - Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation; (12/20);
 - ✓ Epreuve orale éliminatoire destinée à apprécier le sens pratique, la maturité, la culture générale, la sociabilité, l'intégrité, le sens de l'accueil du public, le sens pratique du (de la) candidat(e) à l'endroit des hommes et des choses de son temps - (24/40).

Description de fonction

LIENS HIERARCHIQUES : Sous l'autorité de la Directrice générale

Ce document est une liste non-exhaustive des activités de l'agent et est susceptible d'évoluer en fonction du travail et des exigences du terrain.

1. Mission

Prévenir, constater et réprimer les infractions essentiellement à la législation environnementale mais également dans le cadre du Règlement général de Police et du Décret de délinquance environnemental. Est compétent également pour le constat d'autres infractions susceptibles d'une amende administrative au niveau communal (urbanisme, voirie,...).

Améliorer la qualité de vie et la sécurité de la commune grâce une démarche positive d'éducation civique auprès de la population.

2. Responsabilités et activités principales

Il/Elle prévient et sensibilise la population	<ul style="list-style-type: none">- Réalise des tournées de surveillance ;- Assure une présence dans des endroits généralement à l'abri des regards mais non fermés ;- Est présent lors d'événements particuliers ;- Retire de la circulation les objets pouvant porter atteinte à l'environnement ;- Informe préventivement la population, par voie d'affichage notamment, sur les incivilités et les risques encourus (sanctions administratives notamment) ;- Met en place un plan d'actions en vue de lutter contre les incivilités environnementales soit en fonction du lieu, d'une thématique ou d'un public cible ;- Met en œuvre le plan local propreté- Collabore avec les contrats rivière et le service environnement pour le suivi des points noirs le long des cours d'eau.
Il/Elle constate, contrôle les infractions et y donne suite	<ul style="list-style-type: none">- Constate les plaintes et les incivilités environnementales et relatives au RGP ;- S'entretient avec toute personne sur des faits dont la connaissance est utile au respect de l'environnement et du RGP ;- Prélève des échantillons pour analyse ;- Rédige des constats et en assure le suivi (en partenariat avec les autorités compétentes) ;- Propose aux contrevenants des transactions immédiates ;
Rend compte des activités du service	<ul style="list-style-type: none">- Rédige des rapports à destination du Collège et du Conseil communal ;- Communique au N+1 tout problème rencontré sur le terrain ;- Formule des propositions d'améliorations du service ;
Il/Elle est l'interface privilégiée entre les intervenants	<ul style="list-style-type: none">- Est l'interface entre le fonctionnaire sanctionnateur provincial et la commune ;- Est l'interface entre la police locale et le fonctionnaire sanctionnateur provincial ;- Collabore avec le service des travaux et l'environnement ;- Met en place et suit les procédures facilitant les partenariats.

3. Compétences particulières

- Etre en possession, au moment de l'engagement, d'un passeport APE et d'un permis B.
- Posséder au minimum un diplôme d'enseignement supérieur de type court (baccalauréat-graduat) ou d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.
- S'engager à suivre la formation organisée par la région wallonne.

Contrat de travail

- Type de contrat : contrat de travail APE à durée indéterminée ;
- Régime de travail : 38 heures/semaine ;
- Grade : D6 (Graduat) ou D4 (Enseignement secondaire supérieur) ;

- Rémunération :
 - échelle barémique D6 ; montant brut indexé : minimum 16.013,93-€ → maximum 24.606,06-€, en fonction de l'ancienneté valorisable ;
 - l'échelle barémique D4: montant brut minimum indexé 15.022,35 € → maximum 22.902,96 €, en fonction du diplôme et de l'ancienneté valorisable ;
- Régime de vacances secteur public, avec pécule de vacances (92 %) et allocation de fin d'année.

Candidature

Le dossier de candidature qui comprendra :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae détaillé,
- une copie du diplôme requis et, éventuellement, d'une attestation de formation

doit être adressé pour le 16 août 2020 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) au Collège communal, rue de Landen, 23 à 4280 Hannut :

- soit par pli recommandé (date de la poste faisant foi)
- soit par courrier électronique (documents scannés) à l'adresse « recrutement@hannut.be » .

Les candidatures incomplètes à la date du 16 août 2020 ne seront pas prises en considération pour la sélection.

En cas de sélection, le (la) candidat(e) retenu(e) devra présenter, avant son engagement, une copie de son Passeport APE.

Renseignements

L'offre d'emploi peut être obtenue par mail sur simple demande auprès du Service « Personnel et Organisation » Tél. : 019/63.03.86 - Email : recrutement@hannut.be

Par le Collège :

La Directrice générale,
Amélie DEBROUX.

Le Député-Bourgmestre,
Emmanuel DOUETTE